



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médicaments

Question écrite n° 115464

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur les enjeux liés à la production et la distribution de médicaments pour la France à l'heure de la mondialisation. D'une fabrication quasi locale de l'ensemble des éléments entrant dans la composition des médicaments (principes actifs et excipients) ainsi que des médicaments eux-mêmes, avec un petit nombre d'acteurs identifiés clairement et connus des autorités, nous sommes passés à une dispersion planétaire et une dissémination des chaînes de production et de distribution. Désormais, le marché pharmaceutique est totalement mondialisé avec des coûts de développement extrêmement élevés puisque l'Académie nationale de pharmacie estime que la mise au point d'une nouvelle molécule représente, en moyenne, un investissement de un milliard de dollars. Les étapes de la conception, de la fabrication et de la distribution ne peuvent plus être assurées par une seule et unique entreprise fût-elle multinationale. Nous assistons à un véritable éclatement de la chaîne de production et de distribution pharmaceutique qui induit un découplage entre le centre de décision de la politique de qualité, les autorités d'évaluation, les zones de production et les marchés de consommation. Dans ce contexte, la question de la sécurité des approvisionnements est posée avec acuité surtout lorsqu'on se rappelle que la Chine fournit 40 % à 50 % des principes actifs génériques consommés au sein de l'Union européenne. De même, celle de la qualité est posée aussi avec force puisque la direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé précise qu'elle a suspendu ou retiré 75 % des certificats de conformité délivrés à des produits fabriqués en Chine ou en Inde. Compte tenu des évolutions géopolitiques, il apparaît que la pérennisation des circuits mondiaux d'approvisionnements en principes actifs, rentrant dans la production de médicaments, sera un enjeu majeur de la sécurité nationale. En conséquence, il lui demande s'il partage ses analyses et quelles dispositions il pourrait prendre afin de favoriser l'émergence d'une réflexion collective destinée à identifier les secteurs prioritaires avec mise en oeuvre des outils indispensables pour garantir la sécurité nationale.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115464

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 7925

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)